

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIVAROT**

**Délibération N°12/28/06/12  
Assemblée Plénière du 28 juin 2012**

Membres afférents au Conseil : 65 Date convocation : 21/06/2012  
Membres en exercice : 64 Date d'affichage : 21/06/2012  
Qui ont pris part à la délibération : 49 + 10 pouvoirs

Le 28 juin 2012 à 20H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Livarot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des Fêtes de Livarot sous la présidence de M. Sébastien LECLERC. Conformément à l'article L.2121-18 du C.G.C.T, la séance a été publique.

*Etaient présents* : Mr LECLERC Sébastien, Mr LALLIER Didier, Mr GILAS François, Mr BLIN François, Mr GUILLEMOT Philippe, Mr DE BOEVER Antoine, Mr LEMARCHAND Xavier, Mr BLIN Jean-Louis, Mr CORU Michel, Mme LEVEQUE Françoise, Mr TOUTAIN Philippe, Mr VIGAN Philippe, Mr COISEL Henri, Mr RETOUT Michel, Mme STALMANS Marie-Thérèse, Mr PITARD Michel, Mr GAUBERT André, Mr SICAT Daniel, Mr FROMAGE Benoît, Mr YONNET René, Mme BISSON Elisabeth, Mr BENARD Jean-Claude, Mr LETELLIER Maurice, Mr DENIS Paul, Mr SAINT MARTIN Jean-Paul, Mme ADAM Claude, Mr DUBOIS Régis, Mme HOUEIX Simone, Mme JEAN Brigitte, Mr VANDAMME Marcel, Mr FOUQUET Mickaël, Mr GALLOIS Laurent, Mr DELUGAN Gérard, Mme CAUDRON Danièle, Mme LEBOURGEOIS Marie-Jeanne, Mme MICHEL Jacqueline, Mr LOZAHIC François, Mme NOEL Simone, Mme PIARD Elisabeth, Mr SIMON Lionel, Mr CALAIS Michel, Mr JULIEN Michel, Mr STALMANS Mickaël, Mr BAUCHET Roland, Mr LANGLOIS Gilbert, Mme HENRY Patricia, Mr GAUMER Denis, Mr BELLAIS Patrice, Mr GUICHARD Yannick.

*Absents ayant donné pouvoirs* : Mme CAVROIS Fanny à Mme HENRY Patricia, Mr GERET Raymond à Mr LETELLIER Maurice, Mr LAPLAINE Christian à Mr LALLIER Didier, Mme FOURE Estelle à Mme LEBOURGEOIS Marie-Jeanne, Mme JAMES Marie-Christine à Mme CAUDRON Danièle, Mr LEBOURGEOIS Gilles à Mr GUILLEMOT Philippe, Mme BAUMY-LECLERC Brigitte à Mme PIARD Elisabeth, Mr WATTEYNE Jean-Pierre à Mme MICHEL Jacqueline, Mr VREL Joël à Mr SIMON Lionel, Mr BELLOCHE Sylvain à Mr GAUBERT André.

*Absents excusés* : Mr TOUZE Hubert, Mr MAHEUX Guy, Mme OLIVIER Hélyette, Mr DEBRAS Gwennaël, Mr FOSSE Michel.

Mme CAUDRON Danièle a été nommée secrétaire de séance.

**12. Prise en compte des observations émises par les PPA sur le projet de PLU Intercommunal**  
M. le Président informe les délégués que le projet du PLU Intercommunal arrêté a reçu un avis favorable sous réserves du SCOT SPA, un avis favorable sous réserve de la Chambre d'Agriculture et du Département, un avis défavorable de l'Etat et un avis réservé de la Région.

Afin de ne pas bloquer la procédure d'élaboration du PLU et pour faire suite à la réunion du 8 juin avec les services de l'Etat, M. le Président propose aux délégués de prendre la délibération suivante :

Considérant d'une part qu'un nouvel arrêt de projet nécessiterait de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires issues de la loi Grenelle 2, retardant ainsi sensiblement les perspectives d'entrée en vigueur du document,

Considérant d'autre part que les observations des personnes publiques associées et notamment celles de l'Etat peuvent en première approche être prises en compte sans remettre en cause l'économie générale du projet,

Sur proposition du Président,  
Le Bureau entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De poursuivre la démarche et de mettre à l'enquête le projet de P.L.U tel qu'il a été arrêté conformément à la réglementation en vigueur,
  - De s'engager néanmoins auparavant à étudier plus avant les observations émises par les PPA et les prendre en compte par les corrections et compléments jugés nécessaires en concertation avec les services de l'Etat. Ces éléments feront l'objet d'un dossier complémentaire joint à la présente délibération, transmis au commissaire enquêteur en début d'enquête et figurant au registre. Le contenu de ce dossier sera intégré au PLU soumis à l'approbation du Conseil communautaire.
- De prendre bonne note que le PLU ne pourra être approuvé dans le cadre législatif de la loi SRU qu'au plus tard le 30 juin 2013.

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée, le registre signé après lecture.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Livarot le 2 juillet 2012.

Le Président,  
Sébastien LECLERC



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture de Lisieux  
Le .....  
Et publication ou notification  
du .....

